



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY

- Arrivée de Clivy RIDE VALADY à 18h08 après le vote du secrétaire de séance, après le vote du procès-verbal du 14/11/2024, après le vote des points n° 1, 2 et 3

Étaient représenté(e)s : Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Était absent non représenté : Denis WILLAERT

Monsieur le Maire : « Bonsoir à tous. Je tiens à rappeler que le public ne doit exprimer ni sa joie ni son mécontentement, dans un sens comme dans l'autre. C'est la règle et je suis responsable du bon déroulement de ce Conseil. Je vous remercie donc de m'aider à la faire respecter.

Pour ce Conseil Municipal, je laisse Mme SERRES procéder à l'appel. Le quorum est atteint. Avant de poursuivre, nous avons ajouté un point à l'ordre du jour concernant la participation de la commune au soutien de Mayotte, en collaboration avec l'Association des Maires de France. Conformément à la règle, si un seul Conseiller Municipal s'oppose à l'ajout de ce point à l'ordre du jour, nous le retirerons. Y a-t-il des objections pour que ce point soit rajouté à l'ordre du jour ?

Il n'y en a pas, nous le traiterons en premier.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire des victimes du drame qui s'est déroulé à Mayotte ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Vote :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMI – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absents, non représentés → 2

Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY

Monsieur le Maire : « Le PV de la séance du 14 novembre 2024 appelle-t'il des remarques de votre part ? »

Vote :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMI – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absents, non représentés → 2

Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY

1. Subvention exceptionnelle - solidarité avec la population de Mayotte- Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Le point ajouté à l'ordre du jour concerne la volonté de la commune du Beausset de s'associer au mouvement de solidarité en faveur des sinistrés. Nous souhaitons exprimer notre soutien en versant une subvention exceptionnelle de 2000 € à la Protection Civile. Les détails de cette proposition sont présents dans le projet de délibération. Je vous demande donc de m'autoriser à effectuer ce versement de 2000 € au nom de la commune du Beausset.

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMI – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absents, non représentés → 2

Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY

2. Rapport d'activité SPLM – Annexes – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Le prochain point porte sur le rapport d'activité de la SPLM. Pour le public qui n'est peut-être pas au courant, la commune du Beusset est devenue actionnaire de la SPLM, une société publique d'aménagement, en prenant des actions à hauteur de 1% du capital. En tant qu'actionnaire, j'ai transmis aux élus le rapport d'activité ainsi que tous les éléments du bilan financier. Je suppose que vous en avez pris connaissance, et je vous prie de bien vouloir prendre acte de la réception de ces documents ».

Votes :

Ont pris acte → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absents non représentés → 2

Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY

3. Cession de 60 actions SPLM de la commune de Signes à la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume – Rapporteur M. le Maire

Monsieur Le Maire : « Le point suivant concerne la cession de 60 actions de la SPLM, de la commune de Signes à la Commune d'Agglomération Sud-Sainte-Baume (CASSB). L'agglomération a déjà délibéré à ce sujet et a accepté de racheter à la commune de Signes, ces 60 actions. Pour entériner ce point, nous avons besoin de l'accord du Conseil Municipal puisque nous sommes actionnaires de cette SPLM. Des observations ? »

Votes :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY

Contre -> 6

Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMY – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absents non représentés -> 2

Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY

4. Modification du Règlement Intérieur de la Réserve Communale de Sauvegarde - Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Bonsoir à tous. Par délibération du 7 décembre 2021, la commune a acté le règlement intérieur de la réserve civique, c'est-à-dire la Réserve Communale de sécurité civile (RC). Ce règlement Intérieur prévoit un certain nombre de missions pour cette Réserve Communale, mais la sécurisation des cortèges et des manifestations sur la voie publique, pour laquelle la réserve communale est régulièrement sollicitée, ne figure pas de manière explicite dans l'article 3 du règlement qui décline ces missions. Pour autant,

cette mission ne comprend pas la gestion ni la régulation du trafic routier, notamment sur les grands axes que sont la RN8 et la RD559B, qui incombent à la police municipale et à la gendarmerie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'ajout à l'article 3 du règlement intérieur, annexé à la présente délibération, sur la mission suivante : « encadrer et sécuriser les cortèges et manifestations festives et sportives », tout en excluant la gestion et la régulation du trafic routier sur les grands axes traversant la commune ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludvine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphaël FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludvine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 1

Denis WILLAERT

Monsieur Le Maire : « Depuis le dernier Conseil, plusieurs avancées importantes ont eu lieu :

• **ORT, OPAH**

Le 3 décembre, il y a eu la signature de la convention d'ORT, c'est-à-dire l'Opération de Revitalisation du Territoire, qui a permis de finaliser la convention « Petites Villes de demain » que nous avons initiée en 2021. À cela s'est ajoutée, pour arriver à l'ORT, une OPAH, c'est-à-dire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cette dernière permettra aux propriétaires occupants à faibles revenus et aux propriétaires bailleurs, désireux de placer leur logement dans le secteur social, de rénover leurs logements, notamment en matière thermique et de financer les travaux permettant le maintien à domicile. L'ORT permettra à certains contribuables de bénéficier de certains dispositifs d'allègement d'impôts, comme celui de Normandie, mais il y en a d'autres.

• **Réhabilitation de l'Espace Mistral**

Le même jour, nous avons posé la 1^{ère} pierre de Mistral, vieille promesse de campagne, que l'on m'a encore rappelée récemment. Les travaux de renforcement des fondations se poursuivent, et nous avons reçu une bonne nouvelle, la confirmation d'une subvention régionale de 580 000 €. Nous attendons la confirmation définitive de la subvention européenne, et à ce moment-là, je ferai un point complet afin de rassurer ceux d'entre vous qui s'inquiétaient que le contribuable Beaussétan ait à supporter un coût exorbitant. Je vous communiquerai alors tous les chiffres.

• **Prix de l'Eau**

Le 9 décembre, le Comité d'Agglomération Sud-Sainte-Baume a voté une nouvelle délibération concernant la tarification de l'eau, dans un souci de convergence à terme des tarifs, tout en faisant jouer la solidarité des communes du littoral en faveur des communes du Haut-Pays, car elles paient plus que nous. La part fixe de la surtaxe intercommunale semestrielle a été modifiée comme suit :

- Pour le Haut-Pays, au lieu de 5 € HT trimestrielles, ce sera 13,50 € HT.
- Pour les communes du littoral, qui étaient à 17,50 €, elles sont ramenées à 15 €, dans l'objectif à terme d'une convergence.

Cette surtaxe intercommunale sert à financer les travaux non compris dans la Délégation de Services Publics.

- **Création d'un nouveau Parking à l'extrémité du stade et Mobilité**

Nous avons débuté les travaux pour un parking supplémentaire au stade de football, « Patrice Eyraud », avec une capacité de 46 places. C'est quelque chose de très attendu par les Beaussétans. Bien entendu, nous allons dé-imperméabiliser le sol, et je note avec satisfaction que le département nous accompagne à nouveau dans cette opération avec une subvention de 130 000 €.

- **Panneaux Photovoltaïques en toiture et Renforcement de la Structure du hangar du CTM**

Nous avons engagé le renforcement de la toiture, du Centre Technique Municipal afin d'y installer, dès le début de l'année prochaine, des panneaux solaires qui développeront une puissance de 185 MW.

- **Budget participatif**

Concernant les budgets participatifs, nous sommes extrêmement satisfaits car il y a eu une forte participation des habitants y compris des jeunes. Ils se sont investis en masse, et ce n'est pas surprenant. C'est un peu leur projet qui est passé en tête, c'est la loi. Nos jeunes collégiens ont demandé un abri-pluie, qui sera bientôt fabriqué et installé. Ils ont également demandé des travaux sur l'aire de loisirs du City Stade, qui débiteront en février avec une aide du département à hauteur de 20 000 €.

- **Travaux Rond-Point CTM**

Vous allez avoir quelques désagréments de circulation, mais je pense que cela en vaut la peine. Les travaux du rond-point à hauteur du Centre Technique commenceront le 20 janvier. Ces travaux, cofinancés par le département, l'agglomération et la commune, sécuriseront le CFA, le quartier et l'arrivée sur le Beausset, puisque les camions qui passeront par ce rond-point sortiront à une vitesse réduite.

- **Réfection de l'Église**

Cette église a 170 ans, et il aura fallu attendre 170 ans pour qu'une municipalité, la nôtre, se décide enfin à drainer l'église et à rejoindre les murs qui commençaient à prendre l'eau de manière inquiétante. Il s'agit d'un bâtiment ancien et après de nombreux ennuis, nous avons décidé de faire appel à un architecte du patrimoine, sur les conseils de la Fondation du Patrimoine, afin d'établir un diagnostic complet qui servira de feuille de route pour les années futures. Selon toute vraisemblance, les travaux d'étanchéité et de toiture seront prioritaires.

- **Circulation des Poids-Lourds**

La circulation des camions, point noir du Beausset, fera l'objet d'un Comité de Pilotage d'élus sur la circulation vers la zone d'entreprises de Signes. Il se tiendra en janvier. Je rappelle que depuis 32 ans que la zone existe, aucune étude n'a jamais été menée. Nous avons insisté fortement lors de l'atelier des territoires, qui n'était pas prévu pour étudier l'accès à la zone de Signes. Nous avons obtenu un tour de table, organisé par le préfet de région, et il a chargé la charge de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, responsable de la commercialisation de la zone de Signes, de lancer une étude. Cette étude a démarré le 18 décembre 2023, et elle prévoyait de proposer des pistes au bout de 30 mois. Nous avons exprimé le vœu, à l'unanimité du Conseil Municipal du Beausset, que ce délai de 30 mois n'était pas supportable pour les habitants qui subissent ces nuisances au quotidien. Nous avons demandé une réduction à 6 mois et le délai a été fixé à 12 mois. Cela nous amène à janvier 2025. Ce COPIL définira les scénarios urgents pour désengorger le Beausset et Cuges-les-Pins. Une étude plus fine de faisabilité suivra et nous devrions avoir des perspectives de travaux en 2025. Je préfère être transparent. Ce sont des travaux importants, qui devraient durer plusieurs années. Je sais que certains disent que j'aurais promis de régler le problème des camions en 2020. Je ne sais pas où ils ont entendu cela. Je ne dis pas qu'en 2025, tout sera réglé, mais j'espère qu'à cette date, nous aurons des projets, des financements et rapidement des débuts de travaux.

- **Travaux de Rénovation Thermique des écoles**

La consultation pour le remplacement des fenêtres des écoles maternelles s'achèvera le 24 janvier. Ce remplacement est important car il représente la dernière étape d'un vaste chantier de rénovation thermique de l'ensemble de nos écoles. Il sera achevé en 2025.

Voilà les points que je voulais aborder. J'ai également mis sur la table la note rédigée par le Comité d'Agglomération Sud-Sainte-Baume concernant le prix de l'eau ».

5. Dérogation 2025 au repos dominical AUCHAN / CASSB - Rapporteur Stéphanie RUSSO

Stéphanie RUSSO : « Bonsoir à tous. Dans le cadre de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande du supermarché Auchan du Beausset, le 18 novembre 2024, pour l'ouverture des dimanches, comme énoncé.

Il est à noter que les commerces de détail alimentaire bénéficient déjà d'une dérogation de droit, leur permettant de faire travailler leurs salariés jusqu'à 13h le dimanche. Dans le cadre de la loi précitée, dite loi « Macron », dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire est normalement prévu le dimanche, jusqu'à 12 dérogations d'ouverture dominicale sont possibles ».

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une délibération qui a déjà été adoptée en Conseil d'agglomération, mais qui doit également être validée en Conseil Municipal ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO - Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMY – Clivvy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 1

Denis WILLAERT

6. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 de la commune – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Le point suivant concerne l'autorisation donnée au Maire pour engager 1/4 des crédits d'investissement des différents chapitres avant le vote du budget. Cette mesure vise à garantir une certaine fluidité car je rappelle que la date limite pour le vote du budget est le 14 avril.

Vous avez un tableau présentant les 4 grands chapitres d'investissement. La première colonne indique les crédits votés pour 2024, incluant le budget primitif et le budget modificatif (décision modificative). On retire les restes à réaliser de 2023, votés en 2023 mais réalisés uniquement en 2024. La troisième colonne montre le résultat de cette soustraction et la quatrième colonne présente les 25%.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à engager, si nécessaire, un montant de 1 206 950 € avant le vote du budget sur ces 4 chapitres ».

Votes :**Adopté → 25**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Abstention → 3

Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI

Absent, non représenté → 1

Denis WILLAERT

**7. Approbation de la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) – Rapporteur
Hervé THEBAULT**

Monsieur le Maire : « Le point suivant est sans doute le point le plus attendu, puisqu'il s'agit de la révision du PLU

Avant de donner la parole à M. l'Adjoint à l'urbanisme, je rappelle que l'actuelle révision du PLU a été entreprise dès 2015 par la précédente municipalité, qui a renoncé à le faire aboutir à l'approche des élections. De même, mon prédécesseur avait sollicité le Conseil Municipal pour obtenir l'autorisation de signer le contrat de mixité sociale, ce qu'il a également renoncé à faire. Il semble que la coutume locale consiste à éluder les sujets gênants. Vous l'aurez compris, cela ne correspond pas à nos pratiques.

Depuis, comme l'ensemble des communes de Sud-Sainte-Baume, soumises à l'obligation de construire de logements sociaux (à savoir Sanary, Bandol, La Cadière, Le Castellet), nous avons signé, comme eux, un contrat de mixité sociale avec l'État.

En ce qui concerne le PLU, nous avons voté le projet en septembre 2023. Depuis, la procédure a suivi son cours, et M. l'Adjoint en précisera la chronologie.

En juillet 2024, nous avons reçu l'avis du commissaire enquêteur, avis favorable. Le dossier était accompagné de nombreux avis et suggestions provenant des personnes publiques associées ainsi que de 252 contributions des Beaussétans. Fidèles à notre engagement en matière de démocratie participative, nous avons souhaité intégrer les propositions qui nous paraissaient relever de l'intérêt général alors que nous aurions pu soumettre le projet au vote dès septembre 2024, et nous n'en parlerions plus à l'heure actuelle. Mais cela n'a pas été notre choix.

Nous avons contrôlé auprès des services compétents de la préfecture, à savoir la DDTM, que les modifications introduites ne modifiaient pas l'économie générale du PLU. La règle est que les modifications émanent toutes de l'enquête, il n'y a aucune modification faite de notre propre chef. Ils nous ont confirmé que cela ne modifiait pas l'économie générale du PLU, ce qui est une condition indispensable. C'est donc cette démarche qui a retardé le vote de ce soir, qui, vous l'avez compris, aurait pu avoir lieu en septembre, mais sans les modifications apportées, modifications qui feront l'objet du débat de ce soir. M. l'Adjoint à l'urbanisme va vous présenter de manière synthétique les ajouts au projet du PLU, afin que chacun puisse bien se repérer.

Ensuite, le cabinet CITADIA, qui nous accompagne depuis de nombreuses années et que je tiens à remercier ce soir en la présence de M. Frémiot, sera à même d'affiner les ajouts et de répondre à vos questions ».

Hervé THEBAULT : « Je ne vais pas lire en totalité le projet de délibération, que tout le monde a dû examiner en détail, mais je vais rappeler les principales modifications apportées par rapport au PLU, arrêtées et votées en septembre 2023. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous ne votons ce soir que sur ces modifications afin d'approuver définitivement le projet de PLU. Toutes ces modifications sont issues, comme rappelé, des

conclusions du rapport du commissaire enquêteur, suite de l'enquête publique, qui s'est déroulée en mai-juin 2024, ainsi que des avis des personnes publiques associées, comme l'exige le Code de l'urbanisme. Cela ne signifie pas que toutes les propositions de modification ont été acceptées et intégrées dans le PLU présenté ce soir, mais elles ont toutes été examinées et arbitrées en concertation avec le service de l'urbanisme, notre avocat-conseil et le cabinet CITADIA.

En préalable, nous avons consulté les services de l'État pour s'assurer que ces modifications ne modifiaient pas l'économie générale du PLU. En effet, dans le cas contraire, les services de la préfecture pourraient invalider le projet de PLU. Nous avons donc obtenu cet accord. Pour rappel, le rapport du commissaire enquêteur a été publié le 30 juillet 2024, avec la réponse de la commune et les avis des Personnes Publiques Associées ont été reçus jusqu'en mai 2024. La prise en compte de tous ces éléments a nécessité de nombreux échanges avec les partenaires et beaucoup de temps de révision, de relecture et de correction. Vous avez certainement pu le remarquer, le document complet fait plus de 1000 pages. Relire et vérifier l'ensemble prend donc un temps considérable. C'est pourquoi ce PLU est présenté à ce dernier Conseil Municipal de l'année.

Les principales modifications sont les suivantes :

- L'Abandon du projet d'aménagement d'une aire de « Grand Passage » pour les gens du voyage sur le terrain au lieu-dit Saint-François-la-Reppe. Les parcelles n° AE328 et suivantes seront donc classées en zone NL, qui permet des activités de loisirs de plein air.
- La création d'une OAP multisite, une Opération d'Aménagement Programmée, l'OAP n°5, intitulée « Programmation du développement communal dans le temps et dans l'espace ». Cette OAP présente de manière plus détaillée les opérations d'équipement collectif et de logement y compris les logements sociaux prévus dans le PADD. Vous y trouverez la liste des sites de projets et les échéances temporelles envisagées pour chacun. Par rapport à ce qui était annoncé dans le PADD, le "temps 1" est prévu d'ici 12 ans, le "temps 2" entre 12 et 20 ans, et le "temps 3" entre 20 et 30 ans. Bien sûr, il s'agit de fourchettes, et surtout pour le "temps 3", il est difficile d'avoir une précision plus fine.
Pour le "temps 1", on y trouve le projet d'aménagement de l'éco quartier de Pignet, qui comprend, à minima, une route de desserte au gabarit adapté au flux, un groupe scolaire complet déplacé à l'entrée ouest de la ville, permettant une proximité avec le collège et l'allègement des déplacements pendulaires, ainsi qu'au moins 230 logements, avec comme objectif 80% de logements sociaux.
Ce projet sera probablement inscrit dans une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), dont la création interviendra en 2025. C'est l'équilibre économique final du programme qui sera déterminé avec le concessionnaire.
- Le passage du coefficient d'emprise au sol de la zone UD (Zone Urbanisée) peu dense, qui était prévu à 25%, revient à 12%, comme dans le PLU en vigueur. Cette disposition devait ouvrir la possibilité de construction de petits collectifs de logements sociaux en zone UD. Cependant, l'étude de densification n'a pas été suffisamment aboutie. Il s'agissait d'identifier précisément des terrains assez grands, proches du village, où ce type de construction aurait été possible, mais cela n'a pas été mené jusqu'à son terme. De plus, la majorité de la zone UD se trouve en zone à risque dlte F1, de risque incendie fort, où toute construction nouvelle est interdite. Cela aurait donc signifié qu'on autorisait un doublement de l'emprise au sol sur les zones UD, tout en maintenant une disposition générale interdisant toute construction nouvelle. Ce n'était donc pas très cohérent.
La densification pavillonnaire est assez contraire aux objectifs annoncés dans le rapport de présentation du PLU, considérant que cette densification n'est pas souhaitable par rapport aux charges des services collectifs de la commune, notamment en matière de voirie, de gestion des ordures ménagères, de transport scolaire, etc.
- Les autres modifications concernent la prise en compte de la note méthodologique du SDIS d'avril 2024, pour traduire la carte d'aléa au feu de forêt en zonage du risque. Cette nouvelle note méthodologique exige que les zones et parcelles, actuellement en aléa modéré, soient reclassées en zone F2. Dans cette zone, les constructions sont très encadrées, mais pas impossible, contrairement à la zone F1.

- Ensuite, quelques dispositions supplémentaires du règlement de la zone A, ainsi que l'actualisation du rapport de présentation, qui comprenait des parties anciennes, étant donné que la révision du PLU date de presque 10 ans. Dans ce document de plus de 350 pages, il y avait donc des éléments à corriger et à actualiser.

Je rappelle que le détail de toutes ces modifications se trouve, pour les élus qui ont reçu la clé USB dans leur répertoire dit « administratif », sur un tableau assez long intitulé « Avis des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique ». Vous avez le détail complet de toutes les modifications qui ont été prises en compte, ou en tout cas examinées sérieusement et arbitrées.

Si vous avez des questions à ce sujet, je peux y répondre, mais sinon, le cabinet CITADIA, qui connaît ce dossier par cœur, puisqu'ils nous ont accompagné, pourra répondre à vos questions. Merci ».

Monsieur le Maire : « Après cette présentation, qui souhaite intervenir ? »

Michèle SALLES : « Je ne compte pas intervenir sur toutes les questions, car l'endroit comme un Conseil Municipal est mal choisi, pour ce type de questions. Mais je vais intervenir sur un avis que j'ai déjà exprimé et que je vais ré exprimer à nouveau.

Tout d'abord, je voudrais quand même regretter l'absence totale de réunions de commissions d'urbanisme depuis de longs mois, alors que justement cette révision du Plan Local d'Urbanisme, comme nous le voyons ce soir avec la nombreuse présence de l'assemblée, à une importance primordiale pour l'avenir de notre commune. Monsieur le Maire, vous avez tout à l'heure parlé d'un débat. Nous aurions souhaité avoir un débat entre les Conseillers Municipaux, ce qui n'a pas été le cas. Même les recommandations du commissaire enquêteur pour une diminution des très forts pourcentages de logements sociaux rendus obligatoires pour toutes les nouvelles opérations Immobilières n'ont pas été entendues et intégrées dans cette version finale et c'est dommage.

Cette position, nous la jugeons jusqu'au-boutiste. Sur quel point ? Sur la densification extrême du centre-ville et de son immédiate périphérie avec des hauteurs d'immeubles pouvant atteindre 15 m, soit 5 niveaux, puisque le niveau de toiture pourra faire l'objet d'habitations avec des tropéziennes et l'obligation de construire très majoritairement, voire quasi exclusivement, dans de nombreuses zones, des logements locatifs sociaux.

Tout cela va modifier profondément et défavorablement pour nous, la physionomie de notre ville.

Bien sûr, il faut plus de logements sociaux au Beausset et nous sommes tout à fait d'accord avec vous et en sommes conscients. Mais est-il besoin pour cela de gâcher des quartiers entiers car après tout, les quartiers, ce ne sont que des pierres et du béton et surtout, de prendre le risque de perturber la vie quotidienne de la majorité des habitants du Beausset ? Nous ne le pensons pas.

Nous aurons dans 20 ans de multiples ensembles d'immeubles de 15 mètres de haut qui formeront une barrière profonde car la profondeur de la zone UB est importante et étanche au soleil, avec vue sur les coteaux verdoyants environnants, qui font pour l'instant la beauté de notre petite ville. Et cela, tout le long de la voie pénétrante qui irrigue notre ville, constituée par l'avenue de la Résistance, le boulevard du 8 Mai, le boulevard du 11 Novembre, et à partir de l'entrée sud-ouest de la ville, par la RD 559B, jusqu'au rond-point que je vais baptiser "rond-point de Carrefour", et même jusqu'au rond-point Maran sur la RD Nationale 8.

Pour la construction de 3 nouveaux logements, ce qui n'est quand même pas beaucoup, il faudra réaliser 2 logements sociaux. Dans les nombreux emplacements réservés pour une soi-disant mixité sociale, au lieu d'une véritable mixité, nous aurons parfois 80 à 100 % de logements sociaux, donc des petits ghettos un peu partout. Tous les Beaussetans qui rêvent, pour eux ou pour leurs enfants, de devenir propriétaires d'une petite maison ou d'un appartement, voient s'éloigner à jamais ce rêve. En effet, aucun programme immobilier accessible aux classes moyennes ne pourra voir le jour, compte tenu de cette orientation « tout locatif social ». Ils partiront donc pour d'autres lieux, bien plus accueillants aux accédants à la propriété.

Nous craignons que le Beausset, si ce plan est réalisé tel quel, sans modification entre-temps, ne devienne dans 20 ans la cité périphérique paupérisée de notre Communauté d'Agglomération. Pourquoi ? Parce qu'ailleurs, toutes les autres communes ont su faire coexister de l'immobilier locatif social, privé, du logement locatif intermédiaire et de l'accession à la propriété sociale ou privée.

Pourquoi ne pas avoir prévu de l'accession à la propriété sociale de type BRS ? Pourtant nous vous l'avons demandé plusieurs fois.

Pourquoi avoir mis des plafonds d'obligation de social aussi bas ? Là aussi, nous vous avons alerté plusieurs fois sur cette obligation de 2 logements sociaux pour 3 logements construits. Pourquoi avoir fléchi tant d'emplacements 100 % sociaux ?

L'obligation de rattrapage de notre déficit en logements sociaux invoquée, n'autorise pas à nos yeux, la dénaturation complète de notre petite ville, au mépris de la qualité de vie de ses habitants actuels. De la modération des compromis aurait été bienvenus et aurait permis certainement une acceptation de ce PLU, qui, il faut le reconnaître, comprend par ailleurs des avancées environnementales et patrimoniales très positives.

Ce PLU entièrement orienté vers le locatif social nous apparaît comme un handicap pour l'avenir du Beausset.

Nous voterons donc contre ce PLU présenté et nous appelons à une modification de ce PLU par la prochaine équipe Municipale qui sera élue sur tous les points extrêmes que nous avons relevés. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie beaucoup. Je peux donc résumer en disant que lorsque nous répondrons, l'intervention de Mme Salles porte essentiellement sur les logements sociaux. Mais si nous n'avons pas répondu à toutes les questions, vous pourrez toujours y revenir ».

Philippe MARCO : « Merci Michèle pour ton intervention. Je m'engage à réviser ce PLU en 2026 si nous sommes élus. Je vais être plus général.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, membres de la majorité, aujourd'hui, nous devons faire face à une réalité alarmante.

Le Plan Local d'Urbanisme que vous vous apprêtez à voter est le produit d'une vision déconnectée des attentes des Beaussétans. Ce projet ne mérite pas seulement notre désapprobation mais il appelle à un réquisitoire énergique contre la gestion actuelle de notre commune.

J'interviens aujourd'hui pour exprimer mon opposition catégorique à ce Plan Local d'Urbanisme qui s'apprête à être voté. Cette décision, si elle est adoptée, pourrait avoir des conséquences désastreuses pour notre ville et ses habitants.

Voici donc les raisons qui justifient ma révolte. La vision du Beausset faite de béton et de bâtiments à perte de vue est en totale contradiction avec le bien-être des Beaussétans.

Ce PLU favorise le béton au détriment de nos espaces verts. Implanter des logements en quantité excessive dans des zones déjà saturées engendrerait bien trop des problèmes d'insécurité, de congestion du trafic, dont c'est déjà le cas, et d'insatisfaction des habitants. Une telle densification n'est pas synonyme de qualité de vie mais plutôt source de tensions sociales à venir. L'augmentation de la densité urbaine entraînera plus de véhicules, plus de bruit et une dégradation de la qualité de vie. Les projets proposés ne tiennent pas compte de la nécessité d'infrastructures adéquates et de solutions de mobilité durable.

Vous allez transformer notre environnement en une jungle de béton, négligeant l'importance des zones naturelles qui sont essentielles pour notre santé et notre bien-être.

Face à l'idée que l'augmentation de la densité construite sera accompagnée d'infrastructures de transport adaptées, force est de constater votre négligence.

Le PLU ne prend pas en considération les conséquences sur la circulation et le transport en commun, laissant présager un chaos sur nos routes que vous semblez totalement ignorer. Votre gestion semble être dictée par des objectifs à court terme, sans aucune considération pour l'avenir de notre ville. En sacrifiant aujourd'hui pour les profits d'un avenir incertain, vous abandonnez vos responsabilités de gardien d'un héritage communal.

La majorité de ce Conseil Municipal semble ignorer les cris d'alerte émis par les Beaussétans. Les consultations publiques se sont avérées être de simples formalités, des

occasions perdues de réellement écouter et intégrer les préoccupations de ceux qui vivent ici. Votre manque d'empathie et d'écoute est inacceptable. Il est impératif que vous preniez conscience de l'ampleur des conséquences de vos décisions.

Ce PLU tel qu'il est proposé est une dérive incontestable de la démocratie locale. L'histoire nous le rappellera un jour.

J'appelle donc chacun d'entre vous à s'abstenir ou mieux à voter contre ce PLU de la mort, tel qu'il est proposé aujourd'hui. Préservons notre ville, préservons notre identité et notre cadre de vie. Pensons à notre avenir, pensons à nos générations futures.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de la majorité, montrez-vous dignes de la confiance que vous ont accordé les Beaussétans. Votez non ».

Laurence Bousahla : « Bonsoir. J'aimerais soulever différents points de ce PLU, mais avant tout, j'aimerais savoir si vous allez prendre en compte les revendications du collectif « Les Beaussétans en colère » qui ont mobilisé de nombreuses personnes lors des différents rassemblements et qui ont réuni de nombreuses signatures papier lors de ces manifestations, auxquelles s'ajoute la pétition en ligne sur « mes opinions.com », comptabilisant plus de 11 500 signatures à ce jour. Vous me direz qu'elles ne sont pas toutes du Beausset, mais cette pétition est ouverte à tous. Elle concerne les Beaussétans, mais aussi leurs familles, leurs amis, les personnes des villages alentours qui seront eux aussi impactées, comme d'ailleurs, ceux qui y travaillent et ceux qui y viennent en vacances. Serez-vous à leur écoute pour voter contre ce PLU ?

Mais revenons au PLU lui-même. Vous nous avez donné à étudier des plans qui ne sont même pas à jour, mais bon, on a fait avec. Comme la dernière fois, beaucoup de détails pour nous embrouiller et nous donner plus de travail au lieu d'aller à l'essentiel.

Je voulais vous demander de nous informer plus simplement de tous ces changements du PLU. Monsieur Thébault en a fait une partie. Je pense qu'il en manque. Par exemple, j'ai vu qu'il y avait une zone agricole qui avait diminué autour des « Quatre Frères » et, cependant, une zone agricole qui avait augmenté à la « Couchoua ». Je pense qu'il doit y avoir d'autres changements qui n'ont pas été énoncés.

En étudiant les analyses des différents organismes ayant participé à ce PLU, on relève que si l'on suit l'évolution démographique de 2023 à 2037, soit sur les 13 prochaines années, il y aurait 1531 personnes supplémentaires sur la commune. Avec votre PLU, nous devrions produire 1087 logements sociaux, auxquels d'autres logements s'ajouteront sûrement. Donc, même sans être professeur de maths, si on fait un calcul rapide, vous prévoyez un nouveau logement par personne. N'y a-t-il pas un problème ?

La taille des ménages étant de 2,5 personnes en moyenne, la nécessité d'ici 2037 serait d'environ 610 logements et non le double, et même moins si on y déduit la réhabilitation possible des logements vacants.

Alors même si nous ne répondons pas aux obligations légales visées par le pourcentage de logements sociaux, il faut être conscient que tous ces logements que vous prévoyez ne sont pas nécessaires.

De plus, si l'on compte les logements prévus autour des écoles, 250 au stade de foot, 150 au-dessus, traverse Saint-Étienne, 60 à la place des écoles Malraux, Centre Aéré, Pôle associatif Basso, 60 boulevard de la Libération en pleine entrée du centre-ville, et que l'on y rajoute ceux qui existent déjà résidence « les Vents d'Anges », résidence « du Parc », etc, nous arrivons à environ 600 logements en plus dans le même secteur, près des écoles, d'ici 15 ans. C'est une hérésie.

Qu'en sera-t-il de la circulation, quand on sait que l'axe principal du Beausset est déjà saturé ? Qu'en sera-t-il des infrastructures, quand on sait qu'elles sont déjà incomplètes, voire manquantes pour certaines ?

Qu'en sera-t-il du stationnement, quand on sait que l'offre actuelle est déjà insuffisante et que, dans ces nouvelles constructions, seule une place de parking sera exigée, voire aucune dans certains cas ?

Ensuite, les emplacements réservés, qui sont pour la plupart dans le domaine privé, nécessiteront des expropriations longues et coûteuses. Alors, avant d'envisager vos constructions, il faudrait d'abord régler le problème de circulation et de stationnement, surtout lorsqu'on voit qu'en 4 ans et demi, le parking de la résidence « Les Vents d'Anges »

n'a toujours pas été aménagé et que, malgré vos revendications en 2020, vous n'avez pas réglé le problème de circulation intensive au Beausset.

Dans ce PLU, vous avez laissé le terrain Saint-François-la-Reppe en zone NL, donc Naturelle de Loisirs, au lieu de le remettre en Zone Agricole.

Pensez-vous le garder ou le revendre ? Car, en le laissant ainsi, cela veut dire que, dans le futur, un camping, une piste de motocross ou d'autres projets de loisirs pourront amener autant, voire plus de nuisances que l'aire de « Grand Passage ».

Que comptez-vous réellement faire de ce terrain ?

Et qu'est-ce qui empêchera les gens du voyage de venir l'envahir chaque année ?

Lors du Conseil Municipal sur le projet du PLU, je dénonçais le changement d'emprise au sol de 12 à 25 % en zone UD, qui vous avantagait ainsi que plusieurs élus.

Aujourd'hui, vous êtes revenu sur le changement d'emprise au sol en laissant 12 %, ce qui prouve que j'avais raison.

Si vous m'aviez laissé finir ma présentation, au lieu de m'agresser et me couper le micro pour m'empêcher de m'exprimer, nous obligeant à quitter la salle, peut-être auriez-vous changé d'autres points dans ce PLU.

Je ne reviendrai pas sur toutes les inepties de ce PLU que nous avons largement diffusé grâce à nos vidéos d'information, cependant, de nombreux conflits d'intérêts ayant été dénoncés, nous conseillons à vos élus de bien réfléchir et de voter contre ce PLU.

Je finirai par une demande : que le vote de ce PLU se fasse à bulletin secret, afin que toute l'Assemblée se sente libre de voter selon son choix et non le vôtre ».

Monsieur le Maire : « Merci. Avant de passer aux réponses, si vous pensez qu'il existe des conflits d'intérêts, je vous engage à alerter le Procureur de la République. Il y a quelques jours, nous avons appris qu'un maire d'une commune voisine a été condamné à de la prison et à près de 1 000 000 € d'amende. Si vous pensez qu'il y a des conflits d'intérêts, le plus simple, plutôt que de suggérer qu'il y en aurait, écrivez au Procureur de la République. Il diligentera une enquête.

Nous allons poursuivre en faisant le tour des interventions, puis je procéderai aux réponses ».

Claude ALIMI : « Merci de penser aux élus de l'opposition. Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'heure est sérieuse, je pense, l'heure est grave. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été égrené par mes amis, et si je prends la parole ce soir pour exprimer mon désaccord politique avec le projet de Plan Local d'Urbanisme que vous présentez ce soir, je pense que ce n'est pas une surprise.

Alors globalement, si je partage bien sûr l'objectif, comme toute municipalité, de mieux organiser et aménager notre territoire, j'estime que ce projet que vous présentez ce soir, tel qu'il est présenté en l'état, ne répond ni aux enjeux d'avenir de notre commune, ni aux besoins réels de ses habitants. Cela a été rappelé et je constate que votre entêtement, vous rend sourd aux appels des Beaussetans qui vous alertent depuis plusieurs semaines et qui sont venus en nombre ce soir en rejetant massivement votre vision du Beausset de demain que vous leur proposez pour les 30 prochaines années.

Quand j'analyse votre PLU, il a été déjà bien détaillé, il est évident que votre crainte face aux pénalités imposées par la loi SRU, je rappelle qu'elles sont de 400 000 €, et vous allez sûrement le rappeler après moi, sur 12 000 000 € de budget. Cette crainte vous conduit à une décision précipitée et excessive.

Dans ce contexte, vous semblez faire preuve d'un zèle inquiétant en cédant à la pression du préfet, vous le rappelez tout à l'heure, et en projetant plus de 100 % de logements sociaux, en grand nombre. Alors, au passage, je vous ai déjà expliqué ma position. On ne rattrape pas un retard de mise à disposition de logements aidés de plusieurs années, voire une trentaine d'années, sur un seul mandat, comme vous voulez le faire.

Alors, cette obsession compulsive de la construction à tout prix, notamment d'un parc de logements sociaux surdimensionné, est pour ma part une grave erreur.

Alors pourquoi ? Eh bien, en cherchant à créer 20 % de logements sociaux et de logements supplémentaires sur votre commune, vous ignorez les véritables besoins de notre population. Car les études démontrent qu'il nous faudrait prévoir environ 767 logements, et non

1087 comme cela a été rappelé à l'instant, et que vous proposez, soit 320 logements de plus que nécessaire. Cette multiplication excessive des droits à construire, sans aucune réflexion sérieuse à mon avis, conduira inévitablement à un déséquilibre impactant la vie quotidienne des Beaussétans.

En ce qui concerne la sagesse qui semble vous faire défaut, la sagesse voudrait que l'on se limite à une capacité d'accueil modérée, en parfaite adéquation avec la capacité réelle de notre territoire. Il est impératif, au minimum, de prioriser l'adaptation des équipements et des infrastructures existantes et de consolider l'offre de stationnement.

Je rappellerai que dans votre programme de campagne que j'ai là sous les yeux, vous mettiez noir sur blanc, un développement progressif du nombre d'offres de logements sociaux et une analyse des besoins en équipements de notre commune. Apparemment, il semblerait que cela ait été oublié. Je reviens sur ce que je disais : Il est impératif, au minimum, de prioriser l'adaptation des équipements et des infrastructures existantes et de consolider l'offre de stationnement. Et vous savez parfaitement que les Infrastructures sont déjà obsolètes pour actuellement 10 000 habitants.

Je pose une question. Qu'en sera-t-il avec 3 000 personnes supplémentaires ? Je voudrais quand même souligner que, contrairement à ce que vous essayez de faire croire et de montrer une opposition qui serait contre les logements sociaux, nous sommes favorables à la création de logements aidés. Oui, ça vous surprend. Vous m'avez mal entendu. En tout cas, vous m'écoutez peu, c'est pour cela. Enfin, si nous voulons augmenter raisonnablement, je dis bien raisonnablement notre parc locatif aidé, nous voulons le faire progressivement, comme vous le mettiez d'ailleurs dans votre programme de campagne, et favoriser l'installation de jeunes actifs, et non sacrifier notre identité en multipliant les barres d'immeubles à travers notre commune, comme cela a été décrit, pour soulager au passage les villes voisines comme La Seyne et Toulon.

Ainsi, nous plaçons, nous, l'accent sur la nécessité d'une offre de logements diversifiée, adaptée aux besoins réels des Beaussétans, ce qui n'a pas l'air d'être le cas avec vous.

Nous avons à cœur de préserver, vous me direz « *nous ne sommes pas les seuls* », l'âme de notre village, son charme, son attractivité, ainsi que le bien-être des commerçants.

Pour finir, je pense que vous attendez ça avec impatience, permettez-moi de souligner une contradiction flagrante. Vous allez ce soir, par votre PLU, aggraver ce que vous dénonciez lorsque vous étiez dans l'opposition lors de la précédente municipalité, représentée ici par mes collègues. Et vous, Mesdames et Messieurs les élus, ce que vous dénonciez aussi quand vous étiez en campagne électorale, j'ai votre profession de foi sous les yeux. Ceci en critiquant la bétonisation excessive des entrées de village de votre prédécesseur.

Laissez-moi m'étonner aujourd'hui que vous présentez un PLU qui va aggraver cet état que nous constatons tous. Merci ».

Clivy RIDE-VALADY : « Un petit jeu de mots, Monsieur le Maire ?

Permettez-moi de construire ou de déconstruire. C'est ça que représente le PLU.

Moi, je vous ai déjà dit depuis très longtemps ce que j'en pensais et notamment, je suis désolée que les Beaussétans se déplacent en masse ce soir parce qu'en fait, ils sont inquiets. Moi, je peux les comprendre parce qu'effectivement, je me suis retrouvée à leur place il y a quelques années et que cela a été difficile, ça été « pot de fer » contre « pot de terre ». J'entends aussi les contingences. Ce que ne savent pas peut-être les administrés, les Beaussétans, c'est que vous avez lutté et que vous avez écrit au plus haut de l'État à un moment donné, au ministre, parce qu'effectivement, vous trouviez qu'elle était injuste, la loi SRU. Je le sais, je l'ai vue et je l'ai portée. Mais effectivement, moi, je regrette que ce soir, on entende encore une fois « les logements sociaux », « les logements sociaux », « les logements sociaux ».

Non, un PLU, ce n'est pas que ça. Un PLU, effectivement, c'est aussi le vivre ensemble, et c'est vrai que je n'entends pas forcément ça. Je crois qu'aujourd'hui, et je vous ai averti très régulièrement, j'arrive aussi en frontal vers vous parfois, pour vous dire qu'effectivement, le Beausset, ce n'est pas que l'insécurité, ce n'est pas que la bétonisation, mais que ce PLU tel que vous l'avez proposé au démarrage, et qui finalement, même si M. Thébaud l'a bien dit ce soir, permet certaines modifications, notamment sur l'aire de « Grand Passage », sur laquelle je vous ai aussi alerté et pour laquelle je vous ai fait des propositions

en faveur des riverains, ne l'oublions pas, ne permet toujours pas, même si effectivement vous avez changé la sémantique sur les temps, « temps 1, temps 2, temps 3 », avec un degré, une temporalité plus éloignée, ne permet pas d'imaginer un Beausset quand même apaisé.

Alors oui, nous le savons, le préfet est venu, pour dire que la gestion par rapport à cette thématique-là était la bonne, je l'entends.

Pour autant, il aurait fallu développer, et pourtant c'est ce que vous avez dit à de nombreux Conseils Municipaux, Monsieur le Maire, développer et aller vers. Et parfois, c'est effectivement ce qui vous manque. Moi, je ne vous targuerai pas d'empathie ou de manque d'empathie. En revanche, vous aviez mis quelque chose en place dès le démarrage, c'étaient vos délégués de quartier et s'ils avaient été plus présents auprès des administrés pour porter cette vision qui est la vôtre et qui n'est que la vôtre, le débat, le discours, le dialogue auraient été plus apaisés. Nous n'aurions pas ces dimanches, où les gens (et encore vous n'avez pas les casseroles), viennent manifester leur peur et leur mécontentement.

Je reconnais, comme certains de mes collègues, ou ce que j'ai vu sur les sites Facebook, etc., que de nombreux Beaussétans ont mis toute une vie pour se payer ces biens immobiliers et que de se retrouver et d'imaginer qu'en face d'eux, il va y avoir une barrière, ce qui je pense n'arrivera pas dans le PLU tel que vous le proposez ce soir, peuvent effectivement exacerber cette dynamique qui est en train de se mettre en place et qui s'installe depuis plusieurs mois.

Alors oui, j' imagine bien qu'à un moment donné, l'ensemble des administrés qui sont derrière moi n'auront qu'un seul choix, c'est effectivement recourir à des contentieux. Et c'est dommageable parce que c'est du temps, c'est de l'argent et on aurait peut-être trouvé des solutions différentes. Et je vous l'avais déjà dit, Monsieur le Maire.

Mais j'entends bien la contingence d'un PLU, pourquoi le PLU devait être fait et effectivement qu'il y a cette contingence A. Pour travailler sur la deuxième ville du Var, la Seynes-sur-Mer, il y a un vrai besoin de logements. Que les logements sociaux, ce n'est pas que la « cité Berthe », parce que je l'ai aussi entendu, ce n'est pas que « la Beaucaire », et que dans la cité ou que dans la mixité sociale, on pouvait aussi retrouver des catégories B, des catégories C, des gens qui sont des travailleurs pauvres, et ils ont aussi droit à un habitat et un logement digne. Je m'arrêterai là, Monsieur le Maire ».

Laurent CAULET : « Bonsoir, je vais intervenir après ce flot de critiques convergentes.

Le PLU que nous avons arrêté le 7 septembre 2023 avait été l'occasion de proposer une approche globale et dynamique de l'aménagement de l'espace du Beausset. Beaucoup des évolutions proposées avaient déjà été formulées par des équipes précédentes, il n'y avait donc rien de révolutionnaire. Je pense, par exemple, à l'aménagement de la zone de Pignet avec un nouveau groupe scolaire, qui était déjà dans les cartons de l'équipe Ferrero, ou au déplacement du stade, qui avait été travaillé par l'équipe Pardon, et bien d'autres éléments avaient été préparés dans les équipes antérieures.

Cette approche de septembre 2023 transformait la contrainte des logements sociaux, la loi SRU et nos très fortes carences, en opportunité pour penser l'évolution de notre commune sur une quinzaine d'années. C'est ce que précise le PADD qui propose une approche en 3 temps. Je rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le commissaire enquêteur conclut que le PADD traduit clairement la politique urbaine de la municipalité. Ce PADD sous-tend le PLU, il en explique les choix et donne, ou plutôt donnait, une vision à 10-15 ans, et le PLU ne fait qu'en permettre la concrétisation. Je rappelle aussi que le PLU ne constitue pas un programme mais en permet seulement sa mise en œuvre.

Nous arrivons aujourd'hui à la dernière étape, celle de l'approbation. Je suis, comme certains, surpris qu'il n'y ait pas eu de commission à l'urbanisme après la réception du rapport

du commissaire enquêteur, ni même avant le bouclage du PLU qui nous est proposé ce soir. Un certain nombre de modifications ont été apportées à la version arrêtée le 7 septembre 2023, pas toujours en lien avec le rapport du commissaire enquêteur. Parmi les principales modifications évoquées par Hervé tout à l'heure :

La première concerne les temps du PADD, qui étaient à titre indicatif d'environ 5, 10, 15 ans, et qui passent à 12, 20, 30 ans, soit des perspectives jusqu'à 2037, 2045, 2055. Prévoir au-delà de 15 ans dans un PLU n'est pas du tout crédible. Un PLU a vocation à s'appliquer pendant 12 à 15 ans, pas davantage. Surtout, avoir une vision à 15 ans n'est pas facile, alors en avoir une à 30 ans n'a pas de sens. De plus, ce PLU a vocation à être absorbé dans un PLUI dans les 10 ans qui viennent. Du coup, ce PLU permettra au mieux la mise en œuvre de sa phase 1. La phase 1 du PADD, c'est un enterrement de 1^{ère} classe des phases 2 et 3 et un ralentissement très important de cette phase 1.

On va essayer de faire d'ici 2037, la phase 1 qui se réduit à Pignet, Marius Marie, où sont toujours envisagées une librairie et une micro-folle, et Mistral. Le reste demeure dans le PLU, pour mémoire. Je dirais que c'est un simple exercice de style. Cela permet de rassurer les plus inquiets en leur disant : « *Ne vous en faites pas, ce n'est pas pour demain ni après-demain* ». Ce n'est pas ainsi qu'on assume ses choix avec détermination.

Et ce positionnement a des conséquences qu'il ne faut pas évacuer. Par exemple, lorsqu'il est question du déplacement du stade de foot, on nous dit que ce ne sera pas avant 2050. Alors d'ici là, il faudra refaire la pelouse et peut-être la piste au moins 2 fois, si ce n'est pas 3. On comprendra bien que chacun peut ainsi espérer que les contraintes, type SRU et ZAN (Zéro Artificialisation Nette), disparaîtront avant qu'on envisage de faire quoi que ce soit de significatif. C'est dans l'air du temps. Ces 2 lois ont été fortement remises en cause par les 2 gouvernements précédents avec le soutien du Sénat. Que fera le gouvernement du maire de Pau ? Nous verrons bien.

Pignet était à 50 % de logements sociaux dans le PLU de 2012. Comme l'horizon est désormais repoussé à 2037, à force de temporiser, il est à craindre que nous ne nous rapprochions rapidement de ce taux, au lieu de tenir les 80 % affichés aujourd'hui. C'est ce qu'on peut déduire du passage de la zone de Pignet et Maran de 80 % de logements sociaux dans le règlement, je cite « logements en majorité conventionnés dans le dossier OAP ». On glisse clairement des 80 % à un peu plus de 50 %. Et on nous parle constamment de Pignet-écoquartier, sans jamais nous dire en quoi consiste un éco quartier. Rien ne dit que le pourcentage de logements vraiment sociaux, c'est-à-dire les PLAI et PLUS, sera aussi élevé que dans les opérations des « Vents d'Ange » et des « Coquelicots », où il n'y a que 50 % de logements sociaux, mais parmi ces 50 %, il y a 95 % de logements vraiment sociaux, de PLAI et de PLUS.

Alors, nous avons critiqué ces taux avant 2020. Je pense qu'il faut maintenir cette critique et ne pas faire la même chose voire pire. Rappelons également, contrairement à ce que certains ont dit, que ces 80 % ne sont pas antinomiques avec la recherche de mixité sociale, sachant que 70 à 80 % de la population est éligible aux logements sociaux. Dès lors que l'on diversifie les produits proposés et les publics visés, il y a une forme de mixité sociale réelle, y compris dans des petites opérations 100 % sociales.

Troisième point, c'est la suppression du passage des 25 % en zone UD, d'emprise au sol. La zone UD du Beausset est très étendue et éclatée. Ses limites n'ont pas été modifiées par rapport au PLU de 2012. La partie qui était vraiment concernée par le passage à 25 % d'emprise au sol maximum est la plus proche du centre et celle qui est appelée à se densifier dans les 15 prochaines années, qu'on le veuille ou pas. Il y a encore des propriétés de plus de 1 000 m² avec une seule maison, et il y a même quelques parcelles non construites. Il faut savoir qu'avec 2 000 m², par exemple, 12 % d'emprise au sol permettent de réaliser 6 à 8 logements, et 25 % permettent d'en réaliser 13 à 18. C'était l'objectif.

Le secteur concerné n'est pas la totalité de la zone UD, mais seulement celle qui va de Baro-Nuecho à la Daby. Et que je sache, cette zone-là n'est pas du tout en zone à risque feu (zone FE1). On est entre 600 et 1 200 m du centre. Ce sont les zones les plus susceptibles de voir leurs accès et réseaux mis aux normes. Certaines parcelles ont déjà accès à l'assainissement collectif, d'autres en sont proches. Ce sont les zones intermédiaires entre les lotissements denses (zone UC) et les grandes zones urbanisées classées en N dans le PLU de 2012, que nous classons en N- indice H (H pour habiter), sans changement de

règles, car elles ne sont plus naturelles. Il était possible de restreindre l'emprise au sol de 12 à 25 % à cette zone. Il était même possible, comme à Toulon, de réserver ce passage à 25 % aux constructions comportant au moins 50 % de surface de plancher affectée au logement social. Ce n'est pas le choix qui a été fait, et je le déplore. Nous restons à 12 %, ce qui ne permet plus d'avoir un potentiel suffisant pour réaliser des petites opérations de logements sociaux, qui sont censées être notre priorité.

La suppression de l'aire de « Grand Passage », des gens du voyage à Saint-François, qui est l'aire de grandes manifestations, mais c'est le volet « aire de Grand Passage » qui a été supprimé. La décision d'y renoncer définitivement a été prise sur le coup de l'émotion, sans recul. Les problèmes sont réels, et il n'est pas possible d'accepter que ce qui s'est passé en juillet se perpétue, j'en conviens tout à fait. Mais n'était-il pas préférable de suspendre son ouverture aux gens du voyage et de conditionner sa mise en service à une prise en charge réelle et efficace par l'agglomération, en termes d'aménagement, de gestion et de surveillance ?

C'est ce que préconisait le commissaire enquêteur, en recommandant de supprimer le secteur NL tant que les conditions d'accès et les infrastructures d'accueil ne seraient pas finalisées. Nous sommes revenus au point zéro. On peut marteler que l'agglomération cherche une solution, mais qui y croit ?

Nous allons revoir des groupes de gens du voyage s'installer sur nos stades, nos parkings, et les champs privés, sans pouvoir nous y opposer. Si l'agglo, par miracle, trouvait une aire hors du Beausset, cela ne changerait strictement rien pour nous.

Les modifications de zonage en secteur agricole, j'ai été étonné par l'extension de la zone AP avec la suppression d'espaces boisés classés, principalement au nord de la commune, secteur de la Couchoua, alors que nous ne les avions volontairement pas intégrées à la ZAP (Zone Agricole Protégée). Certaines des parcelles concernées ne présentent même pas de traces d'activité agricole même très ancienne. Lorsque nous avons arrêté le périmètre de la ZAP, nous avions la volonté de faire coïncider le périmètre de celle-ci avec les zones A et AP du PLU, les 2 ne coïncident plus. Pourtant, dans son commentaire, le commissaire enquêteur précisait, en réponse à un demandeur, « le périmètre de la ZAP a été défini récemment, il n'y a pas de raison de le modifier ».

Il y a certainement d'autres évolutions qui m'ont échappé, parce que je n'ai pas tout lu, je n'ai pas tout vérifié, je n'ai pas tout regardé.

Finalement, la cohérence et le dynamisme dont faisait preuve notre PLU arrêté, sont fortement édulcorés. Pourquoi ? Dans quel but ? Alors que rien dans la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique ne nous y incitait. Tous les objectifs sont revus à la baisse et leur réalisation différée à 2037, 2045, 2055. Il reste la coquille, la substance s'est évaporée.

Les oppositions ne semblent pas l'avoir compris, puisqu'elles continuent à être « vent debout » contre ce projet. Pourtant, elles devraient être satisfaites. Les Beaussetans les plus précaires, ceux qui savent ce que vivent beaucoup de familles aux revenus modestes, ne peuvent qu'être déçus. Pourtant au Beausset, SRU ou pas, des centaines de familles ont besoin d'être logées dignement. Seuls les logements vraiment sociaux le permettent. Il y a au Beausset, 600 à 700 ménages qui sont sous le seuil de pauvreté et autant qui sont à peine au-dessus et n'arrivent pas à s'en sortir.

Au cours des 20 dernières années, année couverte par la loi SRU, au Beausset, le nombre de résidences principales est passé de 3 000 à plus de 4 700. Soit une augmentation de plus de 55 %. Sur ces 1700 résidences principales, seulement 15 % des logements étaient sociaux. On a donc accentué fortement la carence. Notre contrat de mixité sociale est déjà mal en point. Par ce contrat, la commune s'est engagée à produire 211 logements sociaux, au lieu de 281 sans contrat de mixité sociale, sur la période triennale 2023-2025.

Sachant que l'opération des Agrions est comptabilisée sur la période précédente, combien de ces 211 logements sociaux seront-ils engagés à 1 an de l'échéance et combien d'ici fin 2025 ? Ce contrat de mixité sociale n'est pas et ne sera pas respecté.

On pourrait l'accepter si on sentait une réelle volonté de passer à la vitesse supérieure. Il n'y a que vous qui la sentiez. C'est ce qui était plus que perceptible dans le PLU arrêté et soumis à enquête publique. C'est ce qui n'est plus dans cette version finale. Le commissaire enquêteur concluait pourtant « la Commune s'est engagée dans un projet courageux de

planification de la construction de logements sociaux ». Il estime que ce projet de révision contribuera à la production de logements sociaux afin de tendre à atteindre les objectifs SRU tout en préservant le cadre de vie.

Le PLU proposé ce soir donc s'éloigne grandement de ces objectifs, à mon avis. Le recul des échéances est tel qu'il n'est pas envisageable de commencer à combler notre déficit en logements sociaux avant longtemps.

Que dirons-nous aux plus fragiles d'entre nous qui espèrent être logés dignement dans un avenir proche et qui devront attendre des années ?

On nous propose aujourd'hui une version très allégée du PLU arrêté, allégée dans son contenu et encore davantage dans sa programmation dans le temps. Ces multiples reculs sur les points essentiels font que cette version finale, révisée, peut être assimilée à une simple actualisation du PLU de 2012. Il est même probable que l'économie générale du projet arrêté en septembre 2023 ne soit pas préservée, alors que la tonalité générale des avis des PPA et du commissaire enquêteur ne la remettait pas en cause.

Alors, j'estime que le vote d'aujourd'hui est quasiment devenu un non-événement. Seule l'opposition fait un réel événement. Pour ma part, j'aurais plutôt tendance à m'abstenir ».

Claude ALIMI : « Oui, merci, Monsieur Caulet. Je pense que vous vous exprimez en tant qu'adjoint à l'urbanisme démissionnaire, et si j'ai bien compris, ce soir, vous enterrez ce PLU, et tant mieux ! Parce que, si j'ai bien compris aussi, si votre PLU original était passé, il aurait été pire que celui-ci. Avec vous, nous aurions eu un PLU idéologique. Nous avons échappé à la peste, mais il nous reste le choléra à traiter ».

Monsieur le Maire : « Merci pour les recommandations du médecin. Nous viendrons vous voir si cela se complique. Oui Monsieur Perrier, nous vous écoutons ».

Gérard PERRIER : « Oui, je voudrais simplement rajouter à ce qu'a dit Laurent. Les projets sont peut-être reportés, mais les emplacements réservés restent. Autrement dit, les propriétaires d'emplacements réservés sont bloqués pour encore longtemps, " ad vitam aeternam ", si je comprends bien. Je me mets à la place des propriétaires concernés et je serai quand même assez inquiet ».

Monsieur le Maire : « Je propose de demander à M. Frémiot de CITADIA d'expliquer pourquoi nous avons placé potentiellement 1 000 logements sociaux. Avions-nous le choix ? Et quelles en sont les implications ?

J'ai entendu parler d'expropriation ; il n'y a jamais d'expropriation. Il peut éventuellement y avoir des préemptions ».

Monsieur FREMIOT : « Bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs les élus. Bonsoir Monsieur le Maire. Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions de manière assez synthétique, en particulier sur la question des logements sociaux. Ces zones restent des zones à urbaniser, ce qui implique une procédure d'évolution pour les rendre constructibles. Ces zones ont été décidées en concertation avec les services de l'État, qui ont été amenés à s'exprimer en tant que Personnes Publiques Associées. Il a été fait le choix, avec les services de l'État, de pouvoir proposer des pourcentages de mixité sociale qui étaient relativement élevés. Pourquoi ? Pour répondre aux obligations de la loi SRU et aux carences constatées sur le territoire communal.

Pour la zone UD, il a été fait le choix de réduire l'emprise au sol, même si ces zones sont destinées à la densification. Pourquoi les services de l'État nous ont conseillé de baisser cette emprise au sol et de revoir, au cas par cas, avec des procédures d'évolution, pour fléchir, les projets une fois les projets plus maturés, certaines zones et certains secteurs pour pouvoir, au cas par cas, rehausser cette emprise au sol au grès des projets de densification.

Concernant la zone de Pignet/Maran et les « temps 1,2 et 3 », les premières temporalités qui étaient annoncées n'étaient malheureusement pas tenables. 5 ans sur des dossiers de création de ZAC, pour la réalisation d'études et autres démarches, auraient été assez compliquées, des fourchettes temporelles ont donc été décidées. Elles permettent de mener

des études à bien, notamment sur l'environnement. Il y aura des études d'impacts, des évaluations environnementales. Il y aura bien évidemment des déclarations de projets avec une mise en compatibilité du PLU, qui pourront être affinées au gré des projets et de leur évolution, notamment en termes de fiscalité et d'aménagement.

Comme vous avez pu sans doute le remarquer, l'autorité environnementale a fait quelques recommandations notamment sur l'ouverture à l'urbanisation de ces zones, en termes de capacité pour l'assainissement, l'adduction en eau potable et autres. Des éléments qui ont été repris dans l'OAP multi site proposé, pour pouvoir correspondre entre les capacités qu'a le territoire et de pouvoir développer ces nouveaux programmes de logements, programmes de logement qui sont, initiés pour répondre aux carences du territoire. Des programmes de logement qui, comme l'a relevé M. Caulet, mentionnent maintenant des logements conventionnés pour éviter d'avoir seulement des typologies actées sur du logement locatif social et pouvoir proposer du BRS, puisque le BRS est autorisé dans ces zones une fois qu'elles auront été ouvertes à l'urbanisation. Une typologie différente qui permet une certaine diversité dans ces zones d'aménagement.

Pour revenir sur d'autres remarques concernant les entrées de villes, à part la zone de Maran, l'ensemble a fait l'objet d'une OAP permettant de préserver les vues qui ont notamment été concertées avec le Parc Régional de la Sainte-Baume, mis à part la zone de Maran qui était déjà en zone à urbaniser, donc qui était déjà potentiellement constructible à terme, suite à une évolution du document d'urbanisme.

Sur la zone NL, plus particulièrement, on ne pouvait pas la supprimer. Si elle avait été supprimée, il n'aurait jamais été possible pour la commune de pouvoir la remettre sur son territoire. Il a donc été fait le choix de la préserver tout en restreignant ses possibilités d'aménagement.

Sur les emplacements réservés dédiés à la mixité sociale, les terrains qui sont grevés sont des terrains situés en zone à urbaniser et qui ne sont pas constructibles en l'état. La plupart sur la zone de Pignet et sur la zone de Maran, ce sont des zones AU. Ailleurs, non !

Monsieur le maire, avez-vous d'autres questions auxquelles je pourrais répondre ? »

Monsieur le Maire : « Je voudrais que l'on arrête d'agiter des chiffons rouges. A-t-on le droit de présenter un PLU sans mettre les emplacements potentiels des logements sociaux qui nous manquent ? Je vous pose la question : avons-nous le droit de présenter un PLU sans prévoir d'emplacements potentiels pour 1 000 logements ? »

Monsieur FREMIOT : « En tout état de cause, si le PLU était approuvé sans ces secteurs de mixité sociale, sans ces dispositions que vous mettez en place pour augmenter le nombre de logements sociaux sur le territoire communal, le PLU n'aurait jamais passé, le contrôle de légalité. Aucune modification ni révision de votre document d'urbanisme n'est possible sans prévoir une rehausse de la mixité sociale sur le territoire ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. Est-ce que l'on veut diluer ce plan ? Effectivement, le « temps 1 » que nous maintenons, c'est l'urbanisation de Pignet où nous prévoyons de faire un parc, une école et un éco quartier ainsi que 250 à 300 logements. Mais il est impossible de mener ce projet en moins de 10 à 12 ans, que ce soit sous forme de ZAC ou autre. Il faut déjà avoir cela en tête.

Quand on parle de « jungle de béton », je pense que mes amis de la précédente municipalité ne sont vraiment pas bien placés pour en parler. Ils ont laissé filer le terrain derrière le presbytère, qui aurait pu devenir un bel espace vert avec un jeu de boules. Ils ont laissé filer le terrain derrière la poste où nous voulions faire un parc, qui aurait constitué un contrepoids à la place de Gaulle, écrasée de soleil l'été. Enfin, en termes de bétonisation, ils avaient prévu de raser l'espace Mistral pour y construire des immeubles. « *Non à la bétonisation* », je veux bien, mais il faut aussi regarder ce qui s'est passé.

Pour l'aire de « Grand Passage » pouvant accueillir des gens du voyage. Pourquoi avons-nous choisi de répondre à cette question ? Il y a plusieurs raisons. Les gens du voyage débarquaient chaque année au Beausset, en particulier dans cette zone. Récemment, ils

se sont installés sur le terrain annexe du rugby, qu'il a fallu ré engazonner. Nous avons pensé que raisonnablement, cela canaliserait la question et nous dispenserait de l'idée qu'il suffit de prévoir uniquement une aire de « Grand Passage », il faut également prévoir des aires d'accueil où les gens du voyage peuvent séjourner jusqu'à 9 mois, soit la durée d'une année scolaire. Nous nous étions donc dit que, de toute façon, ils venaient et s'installaient n'importe où, donc une aire de « Grand Passage » serait un moindre mal. Cependant, bien que nous les ayons bien accueillis, nous n'avons pas réussi à obtenir d'eux le respect des règles élémentaires de voisinage. En conséquence, nous avons décidé d'interdire leur accès à ce terrain. Comme l'a rappelé mon collègue M. Caulet, cela va les empêcher de s'installer sur ce terrain (puisque nous l'avons bloqué), mais cela ne les empêchera pas de venir sur d'autres terrains. Il ne s'agit pas d'une vague étude. L'agglomération a chargé l'AUDAT, une société publique d'aménagement, d'étudier le choix d'un terrain d'accueil sur les 9 communes de Sud-Sainte-Baume.

Malgré ce que disait M. Alimi, je me rappelle très bien que lors de nos discussions, il affirmait qu'il n'était pas nécessaire de construire des logements sociaux, qu'il suffirait de payer les amendes, les pénalités.

Actuellement, elles s'élèvent à environ 400 000 €, mais elles peuvent atteindre jusqu'à un million d'€, au bon vouloir du préfet, s'il estime que nous mettons de la mauvaise volonté à essayer de construire des logements sociaux. Et tout en payant cette amende, il faut savoir que nous perdons notre droit d'urbanisme. Prenons l'exemple de la résidence « Agrions », où nous avons construit 51 logements sociaux, alors que nous comptons faire 17 petites villas sociales accolées. Le préfet a dit « non », ce sera 51 logements.

Il se trouve que ces 3 ou 4 jolis petits immeubles s'intègrent bien. Il ne suffit pas de dire : « *Nous, on ne veut pas, on n'a qu'à payer.* » Il faudra aussi calculer ce que cela représenterait comme nouvelle augmentation de la taxe foncière. C'est le premier point.

Ensuite, d'autres amis plus futés et disaient : « On ne peut pas construire à cause de la circulation, on doit pouvoir obtenir une dérogation. » Eh bien, cela n'existe pas.

J'ai aussi lu le texte des « Beaussétans en colère », présents ce soir.

Qu'est-ce qu'ils disent ? « Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, mais pas ici (donc où ?), et pas à cette vitesse ».

Parlons de la vitesse. Mon collègue, M. Caulet, a rappelé qu'en 2025, nous présenterons le nombre de logements sociaux réalisés sur les 211 prévus. Je vais vous dire, on en a fait zéro. Alors, aller moins vite, il faut m'expliquer comment on peut aller moins vite que zéro. Les 80% sur la zone Pignet, on a commencé à travailler et l'équilibre économique n'est pas possible à 80%. Donc, évidemment, ce ne sera pas 80%. Mais qu'est-ce qui se passe si on baisse ces 80% dans le PLU ? Il faut alors créer de nouvelles zones, même artificiellement, et ajuster les pourcentages.

Pour la zone Pignet, on la présentera en 2025, avec des réunions publiques où on expliquera ce qu'il faut faire. Même si on baisse le taux global de logements sociaux, on continue à préserver les plus précaires car on ne veut pas les concentrer à 100% dans un même endroit.

Les recommandations du préfet, qui représente l'État, sont de donner 30% des logements aux PLAI et PLUS. Ce sont des logements de même qualité que les autres, avec des loyers plus faibles, destinés aux plus précaires. Il est également prévu, et c'est une vraie préoccupation, que les jeunes puissent faire leurs premières acquisitions au Beausset.

Il est prévu dans cette zone des BRS (Baux Réels Solidaires), qui permettent à l'acheteur d'acheter la maison ou l'appartement sans payer le coût du terrain. Ils paient un loyer très modeste pour le terrain, ce qui permet à des jeunes de s'installer. Au lieu de payer un loyer, ils font un prêt. Lorsqu'ils revendent, ils ont remboursé une partie du prêt et ont ainsi réalisé une première acquisition pour aller ailleurs. À la mairie, je vois des jeunes cadres qui sont partis s'installer à la Seyne ou à Ollioules. Et je trouve ça extrêmement regrettable.

Pour terminer, quand on parle de logements sociaux, j'aimerais qu'on arrête d'agiter..., je me lâche... des clichés comme celui des « racailles ».

Il y a une dame qui a eu un logement social dans la résidence des « Agrions » et qui veut témoigner. Je ne l'ai pas obligée, elle va faire une vidéo. Vous la verrez. Cette dame, handicapée, vivait depuis quatre ans dans un garage. Maintenant, elle a un petit T2. Mais

si vous voyez comment son visage rayonne, vous comprendrez qu'elle ne va pas causer de dégâts. Et n'oublions pas que dans le haut des logements sociaux, il y a des couples avec 2 enfants qui gagnent entre 5 000 et 6 000 € par mois. Ce ne sont pas des super-riches, mais leur frigo est toujours plein à la fin du mois, ils ont droit aux logements sociaux. Ils paieront plus cher, mais moins cher que dans le privé. J'ai d'ailleurs fait une étude avec une agence du Beausset ; ces couples économiseront entre 2 000 et 2 500 € par an. Leur niveau de vie va augmenter. Voilà ce que nous entendons par logements sociaux.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions. Tu peux peut-être compléter, après, je redonnerai la parole à M. Alimi ».

Hervé THEBAULT : « Effectivement, la réalité de la commission d'attribution des logements montre qu'entre 70% et 80% des logements qui sont attribués le sont à des personnes qui habitaient déjà au Beausset ou qui y travaillent. Ce ne sont pas vraiment des gens qui viennent d'ailleurs. C'est la réalité des statistiques de la commission d'attribution des logements, qui est complètement transparente, et sur lesquelles vous pouvez obtenir toutes les Informations.

Je me souviens d'une des pétitions qui a circulé et qui se terminait par cette phrase : « *On n'est pas contre les logements sociaux, parce qu'il faut bien que les administrés les plus modestes trouvent à se loger, mais pas autant* » Oui, mais ça, c'est la loi SRU qui nous l'impose, en tout cas qui nous impose de le prévoir. Pas aussi vite, me dit-on. Le maire a répondu, on ne va pas très vite, et pas à ces endroits.

Je ne comprends pas trop l'argument parce que si l'on ne veut pas de la densification de la ville déjà construite, ce que l'on appelle la rénovation urbaine, le renouvellement urbain, c'est-à-dire construire la ville sur la ville, et qu'on ne veut pas non plus empiéter sur des zones naturelles ou agricoles existantes, je ne sais pas trop où on va les construire. Et on a évité de construire dans la zone UD car il y a une forte réticence aux petits collectifs dans la zone pavillonnaire. Donc, je ne sais pas où on va les mettre ».

Claude ALIMMI : « Je voudrais quand même rétablir une vérité parce que vous allez vite en besogne, Monsieur le Maire. Je ne suis pas contre les logements sociaux, je crois que je l'ai assez répété. Je pense que vous avez eu un problème de compréhension. Ma position, ma proposition aussi, est que vous avez volontairement oublié la mixité sociale dans votre projet. Ma proposition, c'était de garantir 50% de logements sociaux. Ma mémoire, qui ne me fait pas défaut, me rappelle que, lors de nos échanges à l'époque sur ce sujet, vous étiez contre les 50% parce que vous émettiez le problème du temps long pour rattraper 30 années de retard en matière de logement aidé. Je ne sais pas si vous vous rappelez cette conversation. Moi, je m'en rappelle très bien.

Par rapport à tout ce qui vient d'être dit et répété, je me rends compte qu'une fois de plus, vous êtes zélé, Monsieur le Maire, vis-à-vis du Préfet. Je pense que vous vous couchez face au préfet et que vous allez trop vite en besogne. Pensez au Beaussetans, pensez au Beausset, à son avenir, à la manière dont cela peut évoluer.

Je répète encore une fois : les logements sociaux, oui, mais raisonnablement. 50% sur des projets immobiliers qui viendraient à se présenter ».

Monsieur le Maire : « Avant de vous donner la parole, Mme Bousahla, je veux quand même rappeler que, sur le triennal, on est à 0 logement sur 211, je ne sais pas comment vous voulez que l'on aille moins vite. Concernant les 100% de logements sociaux, j'ai suffisamment critiqué la municipalité précédente, mais je tiens à leur rendre hommage pour leurs 2 projets à 100 % de logements sociaux à l'intérieur du village. Pourquoi c'est intéressant ? Parce que ce sont des dents creuses à l'intérieur du village où la mixité se fait automatiquement avec le voisinage.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle zone, il est inconcevable d'aller à 100% de logements sociaux, et je rappelle aussi qu'avec M. Caulet, nous avons refusé un projet de logements sociaux sur le terrain Transdev, que j'ai préempté en votre nom. Pourquoi ? Parce que faire des blocs de logements sociaux à l'extérieur du village, c'est risquer de créer des ghettos et aller vers des ennuis.

Ce que nous voulons faire à Pignet, et sur quoi nous travaillons, ce n'est pas encore totalement défini, mais c'est l'objectif envisagé, ce sont 300 logements, dont 100 à 110 destinés aux plus précaires, puis des logements en accession à la propriété, des BRS, des logements privés, des maisons, des appartements intergénérationnels.

Il ne faut pas agiter une espèce de chiffon rouge en disant : « *Mon Dieu, ils vont faire n'importe quoi !* » J'ai aussi entendu que dans 5 ans, on rasait le stade. Mais enfin ! Après avoir investi un peu plus de 1 000 000 € dans le stade. Pensez-vous raisonnablement que je vais venir devant vous en disant : « *Bon, il y a 3 ans, on a fait le stade, mais on s'est trompé, on va le raser et y construire des immeubles* » Bien sûr que non.

Je regrette qu'on dise que le PLU, c'est pour 15 ans, ce n'est pas comme les yaourts, il n'y a pas de date de péremption, sauf s'il y a un nouveau PLU ou PLUI, comme tu l'as justement fait remarquer et il est en cours. Nous savons bien qu'il faudra entre 10 et 12 ans, si nous parvenons à réaliser cette opération de Pignet, avant de pouvoir déplacer une école. -Ensuite, on ajustera en fonction des lois et surtout selon les besoins des Beaussétans.

Pensez-vous qu'il y ait un promoteur, social ou non, assez fou pour construire des logements pour lesquels il n'y aurait pas de demande ? Non. Il faut arrêter d'essayer de faire peur. Je sais que certains sont en campagne électorale, moi pas encore. Il faut arrêter d'attiser les peurs. Quant aux gens de la « cité Berthe » (j'ai entendu M. Perrier parler des quartiers nord de Marseille), vous croyez qu'ils ont envie de venir ici ? Non. Ils sont là où ils sont. Aux agrions, il y avait 21 logements sociaux et 30 en accession à la propriété. Le promoteur est venu nous voir et a dit : « *Enfin, voulez-vous que l'on mette la totalité en logements sociaux ?* » On a dit oui. Ça faisait baisser la carence. Ces 30 logements, qui étaient destinés à des classes moyennes, sont toujours occupés par des classes moyennes, mais ils paient un peu moins de loyer.

Je crois qu'il faut arrêter de faire peur. Je suis content qu'il y ait du public, car cela me permet de m'adresser à lui. Je pense que les élus qui agitent ces chiffons rouges, s'ils ont une expérience d'élus, devraient se regarder et se demander : « *Disons-nous vraiment la vérité aux gens ?* » J'ai vu que dans le dernier mail que j'ai reçu des « Beaussétans en colère », il y aurait un terrain qui serait transformé en zone constructible pour les élus. Je vous engage à faire un signalement au procureur de la République. À mon avis, l'élus en question ne s'en sortira pas, et le maire qui a proposé ce PLU, finira avec un bracelet électronique. Mais pour ma part, je suis serein. Madame Bousahla, je vous laisse la parole ».

Laurence BOUSAHLA : « *Oui, on n'a pas dû recevoir la même lettre parce que nous, on n'a pas lu ça, mais bon. D'accord, ce n'est pas la même alors pas de souci. Donc, en aparté, vous n'arrêtez pas de critiquer votre prédécesseur, mais je vous rappelle que dans votre programme de campagne, vous aviez annoncé de rénover l'ancien et non faire ce que vous avez prévu dans le PLU. Ce n'était pas pour cette raison que je voulais reprendre la parole par rapport à la fin de mon intervention mais vous avez l'air de dire que l'on fabule au sujet des conflits d'intérêts dans ce PLU, mais j'informe la population que lorsqu'on dit quelque chose, on le fait. Avec notre groupe d'opposition, nous avons saisi, il y a plusieurs mois, le Procureur de la République et qu'une enquête est en cours. On ne ment pas* ».

Monsieur le Maire : « *C'est exact, et pour le moment, aucun d'entre nous n'a été convoqué. Lorsque nous serons appelés par la justice, je serai extrêmement serein. Vous me citez comme ayant des intérêts, le nouveau Plan d'Urbanisme me donne exactement, 0 m² de droit à construire en plus. Alors, on verra. Mais laissons faire la justice* ».

Michèle SALLES : « *Merci. Nous sommes très contents d'entendre que sur la zone à urbaniser de Pignet, il y aurait des améliorations et des atténuations, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps. C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de débat préalable ni de commission d'urbanisme qui nous aurait permis de connaître ces éléments avant le vote de ce soir. Simplement, je veux faire remarquer que sur les documents qui nous ont été donné du PLU, en aucun cas, ces éléments n'apparaissent. Nous nous voyons, « *Pignet, 80 % de la surface consacrée à du logement locatif social* ». C'est bien pour cela que nous avons demandé, tout à l'heure, qu'il y ait prévu des BRS etc, et que nous avons déjà parlé*

à l'avance, notamment des BRS mais aussi des résidences pour personnes âgées (résidences autonomes), qui elles aussi peuvent être assimilées à du logement social.

Nous vous croyons sur parole, mais le PLU qui nous est présenté, il ne dit pas ça. Donc, ce soir, nous votons sur le PLU, et nous espérons que ces améliorations viendront.

Je voudrais également rajouter pour la personne qui se trouve là-bas, excusez-moi, je ne connais pas votre nom, que ce que nous avons pointé sur les logements sociaux et sur la mixité sociale ne concerne pas essentiellement les zones à urbaniser, mais sur les zones qui sont à l'intérieur de l'agglomération, qui pour l'instant sont des zones urbanisées, mais qui pour certaines vont se retrouver avec des pourcentages de logements sociaux imposés très forts. J'habite un quartier qui est l'entrée de la route nationale 559B, et si je regarde ce qui est prévu, nous serons entourés de logements sociaux, tout simplement. Nous ne parlons pas seulement des zones à urbaniser, où là nous sommes bien d'accord qu'il faut faire de nouveaux quartiers. Le taux de 80 %, il est beaucoup trop fort, mais nous sommes bien conscients qu'il faut mixer mais qu'il faut faire des logements sociaux. De là à en faire de partout, je pense que cela n'est pas dans l'intérêt des Beaussétans et du Beausset. C'est tout ce que je voulais rajouter ».

Hervé THEBAULT : « Si, justement, il faut en faire partout. Et c'est bien l'idée. Il n'y a pas que des zones à urbaniser ou de la rénovation urbaine, c'est déjà le cas avec la mandature précédente. Chaque fois qu'on peut acheter un immeuble en centre-ville et le rénover, surtout ceux qui sont en mauvais état, nous faisons du logement social à la place, mais encore faut-il qu'il soit à la vente, qu'on puisse l'acquérir. Évidemment, le coût de ces réhabilitations est bien plus important que celui de la construction neuve, ce qui limite d'autant.

Si nous avons créé l'OPAH, c'est aussi pour donner la possibilité à des propriétaires bailleurs d'accepter de passer du parc privé au parc social, puisque dans le centre-ville, le différentiel n'est pas très important et qu'ils bénéficient d'avantages fiscaux importants. Mais il faut tout de même arriver à les convaincre. C'est tout le rôle de l'OPAH : convaincre 40, 50, voire davantage de propriétaires bailleurs de passer du parc privé au parc social.

Nous utilisons tous les leviers ; le changement de statut, la réhabilitation d'immeubles anciens en centre-ville, la rénovation urbaine dans les dents creuses, là où c'est possible, et bien sûr la construction nouvelle dans des zones pour l'instant non urbanisées. La mixité sociale viendra de là, justement, de multiplier les différents leviers, les différents types de logements. Il y a des personnes qui ont besoin d'habiter en centre-ville parce qu'elles ne sont pas mobiles, elles ne pourront pas se déplacer.

Quant aux infrastructures, il y a un manque, une carence importante d'alternatives au tout-voiture dans ces villes périurbaine, péri métropole, c'est une vraie catastrophe. Mais c'est le résultat de 50 ans d'urbanisation anarchique. Le plan de mobilité de l'agglomération, que l'on a appelé de nos vœux est enfin arrivé à son terme. Il doit permettre de mobiliser tous les leviers pour proposer des alternatives au tout-voiture, réduire la congestion et la saturation du stationnement, à travers les pistes cyclables, les modes de transport doux, les transports en commun, les aires de covoiturage. Pour l'instant, il s'agit du plan, pas encore les travaux.

De toute façon, nous avons en même temps le PCAET, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, qui montre que plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, puisqu'il n'y a pas beaucoup d'industrie à part la zone de Signes (qui n'émet pas grand-chose) proviennent du transport routier avec des moteurs thermiques. Et comme l'obligation, c'est de réduire d'ici 2030 de 40% les émissions de gaz à effet de serre, il faudra bien trouver des alternatives au tout-voiture.

D'une façon ou d'une autre, la circulation telle qu'elle est actuellement et telle qu'elle est projetable dans le futur, ne pourra pas continuer comme ça. Il faudra trouver des alternatives. Et un empilement de réglementations et de volontés nationales et régionales font qu'il faudra bien trouver une solution. Tant pis pour ceux qui ont de gros SUV diesel, il faudra les laisser au garage ».

Monsieur le Maire : « On n'y est pas encore mais je voudrais quand même faire remarquer, parce que l'on a parlé des parkings, que nous aurons ouvert plus de 200 places

de parking durant cette mandature. Je n'accepte pas cette critique. Nous avons aménagé les « Spahis », ouvert un parking sur la RDN8 à proximité du nouveau centre de santé, et nous avons acquis le terrain devant les « Vents d'Ange » auprès du promoteur. Merci à la municipalité précédente, qui avait bien balisé le terrain, car nous l'avons acquis pour 1 €. Ce terrain offre environ 100 places. Nous ouvrons également 46 places supplémentaires au stade de foot.

À terme, il faudra avoir moins de voitures, mais le plan de mobilité de l'agglomération met comme 1^{ère} priorité, une piste cyclable entre Saint-Anne d'Évenos, le collège du Beausset vers Bandol. Nous allons nous attaquer à raccorder ces 2 morceaux. Il est également prévu de développer les transports, notamment vers les gares et, l'été, vers les plages.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à la Présidente de l'agglomération. Je le dis, même si je ne l'avais pas soutenue au début, elle a transformé cette agglomération, qui était une sorte d'amicale des maires du coin, en une véritable agglomération. Elle a eu le courage de lancer un Plan Local de l'Habitat, un plan de mobilité, un plan de l'air et de l'environnement.

Nous avançons, nous travaillons sur l'accès à la zone de Signes. Les choses ne se font pas instantanément, et non, nous ne ferons pas 1000 logements sociaux demain. Et non, nous n'allons pas exproprier des personnes. Si les propriétaires ne veulent pas vendre ou souhaitent transmettre leurs biens par héritage, il n'y a aucun problème.

Voilà, je voulais remettre les choses dans leur contexte. Est-ce qu'il y a encore des interventions ? Sinon, je passerai au vote ».

Gérard PERRIER : « Je voudrais simplement avoir une précision concernant les emplacements réservés. Certains projets sont reportés à 20 ans, 30 ans, c'est ça ? Est-ce qu'il est raisonnable de maintenir des emplacements réservés alors que l'on sait que les projets ne seront pas réalisés avant 20 ou 30 ans ? Sachant qu'un emplacement réservé, c'est quasiment une limitation de propriété. C'est-à-dire que le propriétaire ne peut rien faire pendant ce temps-là. Ça, c'est ma 1^{ère} question. La deuxième, qui n'a rien à voir, mais qui est en complément avec ce que tu viens de dire concernant le plan de mobilité. Je n'ai pas eu de réponse à l'agglomération à ma question concernant les pistes cyclables. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une information sur les conclusions de la commission concernant les pistes cyclables qui doivent relier le Haut-Pays et le littoral ».

Monsieur le Maire : « Une fois que le plan de mobilité sera définitivement arrêté, vous en recevrez une communication détaillée. D'ores et déjà, je peux vous informer que la priorité est de relier Saint-Anne d'Évenos au collège du Beausset ; pour des études ont déjà été réalisées dans le temps. Et ensuite la liaison entre le Beausset et Bandol. Mais il faudra attendre encore un petit peu. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

Laurence BOUSAHLA : « Je voulais revenir sur la demande du vote à bulletin secret et voir si vous l'acceptiez ou non ? »

Monsieur le Maire : « J'avais demandé à Bruno VADON et à Fabien BAUDINO de sortir. Je tiens à préciser que cette demande était une mesure de précaution. En effet, ils sont propriétaires de parcelles en NBC, ce qui leur permet de les cultiver, mais s'il y a des arbres qui les gênent, actuellement ils n'ont pas le droit de les couper. Ces parcelles, et elles ne sont pas les seules, vont passer en zone AP. Ils auront toujours le droit de cultiver mais pas de construire, mais si un arbre les gêne, ils auront désormais le droit de le couper. Je préfère qu'ils sortent afin d'éviter toute contestation sur des conflits d'intérêts. Ils sont sortis, c'est sur ? Très bien.

Le PLU est adopté. Je vous remercie ».

Votes :

Adopté -> 18

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINÉ – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT –

Arnaud DOT - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire - Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY

Contre -> 7

Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Claude ALIMI - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES - Clivy RIDE VALADY

Abstention -> 1

Laurent CAULET

Ne participent pas au vote -> 2

Bruno VADON - Fabien BAUDINO

Absents non représentés -> 1

Denis WILLAERT

8. Kit d'adhésion à la certification forestière PEFC - annexe - Rapporteur Fabien BAUDINO

Fabien BAUDINO : « La forêt occupe plus de 68 % de la surface du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Dans un contexte de dérèglement climatique, ses fonctions de puits de carbone pourraient être mises à mal en l'absence d'une gestion forestière durable. Ce qui nécessite par conséquent de la préserver. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte forestière de territoire, le Parc Naturel Régional, accompagné de l'association PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur, mène un projet de certification forestière et de gestion durable des forêts. L'objectif également inscrit dans la charte du parc est que 100 % des forêts communales soient certifiées.

Par ailleurs, la forêt communale de notre commune est gérée par l'ONF et dispose d'un plan de gestion durable, nommé « plan d'aménagement forestier ». Ce document a été validé par le Conseil Municipal et approuvé par l'État. De fait, la commune dispose déjà de tous les attributs d'une gestion durable, que la certification PEFC peut permettre de conforter.

La démarche de certification PEFC s'inscrit également dans les objectifs de la politique forestière locale, portée par le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, notamment à travers sa CFT, notamment via la mise en œuvre de la politique forestière régionale, la gestion concertée, la protection du patrimoine forestier, la valorisation locale des produits forestiers et la sensibilisation des acteurs et usage de la forêt.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la certification PEFC pour 15,39 hectares de forêt communale, situés autour du CRAPA, pour une contribution financière de 80,93 €, pour une durée de 5 ans ».

Monsieur le Maire : « Des demandes de prise de parole ? »

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Bruno VADON - Marc RAMUS - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Marie VIDAL MICHEL - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN - Stéphanie RUSSO - Cathy CANDAU - Michel BAYARD - Alain MAROT - Arnaud DOT - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire - Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 2

Denis WILLAERT - Laurent CAULET

9. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ligue de protection des oiseaux et la commune du Beausset - annexes - Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume a identifié un réservoir de biodiversité majeure sur son territoire, ce qui a conduit la commune à réaliser un atlas de biodiversité communale. Les résultats, très intéressants obtenus, nous ont engagé à demander la reconnaissance du label « Territoires Engagés pour la Nature », au titre des actions programmées pour la préservation et la restauration de la biodiversité du territoire. Nous avons obtenu ce label à l'automne 2024.

Dans ce label, nous avons proposé plusieurs actions en faveur de la biodiversité. Dans la continuité des objectifs portés par la municipalité, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) propose de conventionner avec la commune pour l'accompagner à mieux connaître et promouvoir la biodiversité présente sur son territoire. Il s'agit essentiellement d'un Inventaire de la biodiversité en ville et d'identifier des indicateurs dans la faune et la flore, qui vont permettre de suivre l'évolution de cette biodiversité en ville, en particulier à travers les efforts de re-végétalisation et de plantation d'arbres.

Vous avez la liste des actions que propose de faire la LPO, en coordination avec la commune. Pour la réalisation de ces actions, la LPO bénéficiera d'une subvention de 5 000 €, échelonnée sur l'année 2024 et 2025, enfin en réalité sur les années 2025 et 2026, pour couvrir une partie des frais de fonctionnement et de mise en œuvre de ces activités. La convention est prévue pour une durée de 2 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune du Beausset et la Ligue de Protection des Oiseaux, telle qu'annexée, pour une durée de 2 ans, ainsi que le versement de la subvention de 5 000 € sur cette période ».

Monsieur le Maire : « Qui souhaite intervenir ? »

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI – Clivvy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 2

Denis WILLAERT - Laurent CAULET

10. Élection de 3 représentants des parents d'élèves siégeant au Comité de la Caisse des Ecoles 2024 – 2027 – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « L'appel à candidatures pour le renouvellement des 3 représentants de parents d'élèves au comité de la Caisse des écoles pour la période 2024-2027 a été envoyé à tous les parents d'élèves le 12 novembre 2024. À la date butoir de réception des candidatures, soit le 22 novembre 2024, seuls 3 parents d'élèves ont postulé. Les 3 sièges à pourvoir au sein de ce comité sont donc déclarés pourvus, sans qu'il soit nécessaire d'organiser un scrutin ».

Monsieur le Maire : « Nous demandons donc l'autorisation de ne pas organiser le scrutin, étant donné qu'il y a 3 candidats pour 3 postes ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU –

Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 2

Denis WILLAERT - Laurent CAULET

11. Adhésion de la collectivité à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue par le Centre de Gestion du Var et fixation de la participation employeur – Rapporteur Danielle SERRES

Danielle SERRES : « Les collectivités et établissements publics ont désormais l'obligation de participer au financement du risque santé, également appelé mutuelle, à partir du 1^{er} janvier 2006, et du risque prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var a lancé une procédure de consultation publique et a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de « Territoria Mutuelle », pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette nouvelle obligation à vocation à s'appliquer progressivement dans le temps.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. À compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme de la Protection Sociale Complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics ainsi que des garanties minimales en matière d'incapacité et d'invalidité. La prévoyance se décline en garanties minimales obligatoires et en garanties optionnelles facultatives. Elles sont décrites dans la délibération que vous avez eue dans le document.

Je peux préciser que la participation financière sera à hauteur de 15 € pour la mairie et par agent. Le décret demandait la somme de 7 € minimale ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET

- Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO - Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 1

Denis WILLAERT

12. Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale (ISFE) – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 finalise la réforme du régime de primes des agents territoriaux, amorcée en 2016, par la création d'une nouvelle prime unique pour la filière Police Municipale, qui restait la dernière filière à ne pas être couverte par le RIFSEP. Ce décret, paru au Journal officiel le 28 juin 2024, instaure l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de Police Municipale et les gardes champêtres. Elle est composée d'une part fixe et d'une part variable, laquelle doit être déterminée et approuvée par l'organe délibérant avant le 31 décembre 2024.

La transposition de cette nouvelle prime au sein de la collectivité a été sollicitée par courrier le 1^{er} octobre dernier par les représentants du personnel, soucieux que toutes les dispositions nécessaires soient prises afin que cette transition ne se traduise pas par une perte

de pouvoir d'achat pour les agents de la Police Municipale et un traitement inéquitable de leur revenu mensuel, et qu'ils continuent à être justement récompensés pour leur engagement et leur service au quotidien.

Cette transposition a donc été travaillée en réunion de dialogue social avec les représentants du personnel, puis soumise au Comité Social Territorial (CST) lors de sa séance du 22 novembre dernier. Le projet de délibération qui suit, a obtenu un avis favorable unanime du CST.

Cette prime comprend une part fixe, plafonnée à 32% pour les chefs de service, 30% pour les agents de Police Municipale et les gardes champêtres, et d'une part variable, basée sur l'engagement professionnel, avec un plafond pouvant atteindre 7 000 € pour les chefs de service de police et 5 000 € pour les autres cadres d'emploi concernés. L'ancienne prime police sera supprimée à compter du 1er janvier 2025, tout comme les IAT (Indemnités d'Administration et de Technique), actuellement attribuées jusqu'au 31 décembre.

La nouvelle prime doit donc impérativement remplacer ces dispositifs au 1^{er} janvier 2025 pour garantir une continuité dans la rémunération des agents.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer pour instaurer cette ISFE pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2025 ».

Monsieur le Maire : « C'est obligatoire, mais également de le passer au Conseil. L'ancienne IAT est transformée en ISFE. Ce n'est pas tout à fait neutre, parce que les primes des autres personnels ont une clause de revoyure tous les 4 ans, tandis que pour eux, cela va être indexé sur le point de la Fonction Publique. Ils auront un avantage, mais, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, par rapport aux autres personnels, puisqu'ils auront une revalorisation chaque fois qu'il y a une revalorisation du point ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 1

Denis WILLAERT

13. Autorisation donnée au Maire d'approuver les nouveaux fournisseurs des marchés de fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs dans le cadre du groupement de commande du SIVAAD – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Le marché du groupement relatif aux achats de denrées alimentaires arrivant à son terme le 31 décembre 2024 a fait l'objet d'une nouvelle procédure. Il convient aujourd'hui d'entériner les résultats de cette procédure et d'approuver les nouveaux fournisseurs attributaires des différents lots de fourniture de denrées alimentaires, issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court direct producteur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement des lots attribués dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancée par le groupement d'achat du SIVAAD pour la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court direct producteur pour les années 2025 et 2026, telles qu'énoncées dans le tableau récapitulatif ci-joint ».

Monsieur le Maire : « Des remarques ? »

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Stéphanie RUSSO – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Alain MAROT – Arnaud DOT - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par le Maire – Sandrine HORNUNG représentée par Ludivine CORTY - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté → 1

Denis WILLAERT

Monsieur le Maire : « Le dernier point sur les décisions de gestion courante. Pas de demandes ?

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une très bonne soirée et j'invite tous les présents à partager un verre, dans un esprit de convivialité et d'amitié ».

La séance est levée à 20h15

Le Maire
Edouard FRIEDLER

Secrétaire de Séance
Claude BLOIS